

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-050

OBJET : Arrêté de stationnement, 5 rue du 12 Juin 1944, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, pour la réfection d'une couverture sur un immeuble du 20 mars au 15 mai 2023 - ANNULE ET REMPLACE Arrêté N°MA-ART-2023-036

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales .

Vu le Code de la Route ,

Considérant la demande présentée par la Société **DROULLON**, domiciliée 21 rue de l'ancien lavoir, Truttemer-Le-Grand, Vire, visant à réserver deux places de stationnement pour la mise en place d'un engin de chantier dans le cadre des travaux de réfection d'une couverture d'immeuble situé 5 rue du 12 juin 1944 du **20 mars 2023 au 15 mai 2023**.

ARRÊTE

Article 1 — Deux places de stationnement sont réservées devant le 5 rue du 12 juin 1944 à partir du 20 mars 2023 jusqu'à la fin des travaux estimée au 15 mai 2023.

Article 2 — La société **DROULLON** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à

- La société **DROULLON**
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL -Kéolis (BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- Le chef du Centre de Secours de Les Monts d'Aunay,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 6 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

